



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le **27 MARS 2025**
ID : 057-245700695-20250317-D2025_29_SI-AR

DECISION 2025-29

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 26 février 2025, passée entre la Commune de Puttelange-lès-Thionville et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la réalisation de travaux d'aménagement sur voirie d'intérêt communal (VIC), rue des Fleurs, Eglantines et Tilleuls à Puttelange-lès-Thionville,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux « VIC – Puttelange-lès-Thionville – Aménagement de voirie - rue des Fleurs, Eglantines et Tilleuls » est conclu avec la société COLAS France, à 57152 MARLY, pour un montant de 221 723,30 € H.T. soit 266 067,96 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 17 mars 2025

Le Président
Michel PAQUET

